



Editorial

Editorial du Cancanier

Yves Jauner, Municipal



Chères Cancanières,
Chers Cancaniers,
C'est aujourd'hui à mon tour d'écrire quelques lignes pour l'édito du Cancanier et c'est l'occasion parfaite de vous rappeler combien le comportement de chacun est capital pour la qualité de vie en société. La tolérance et le respect, à la fois à l'égard des autres, mais aussi à l'égard des lieux publics, apporte plus d'harmonie à notre village.

La vie des autorités n'est pas un long fleuve tranquille. Malheureusement, il ne suffit pas de claquer des doigts pour voir ses projets et ses envies se réaliser. Il faut souvent s'armer de patience et de ténacité pour les concrétiser, car rien n'est jamais simple.

La critique est parfois plus facile, comme l'illustre ce proverbe africain : « quand un arbre tombe, on l'entend ; quand la forêt pousse, pas un bruit ».

Mais il faut également souligner que, de par ma

fonction de municipal, j'ai aussi l'occasion de rencontrer des gens formidables. Leur empathie et leurs encouragements apportent une réelle source de motivation. Et quel bonheur de voir des personnes s'investir pour les autres, contribuant au bien être de notre village.

Durant les prochains mois et les prochaines années, de nombreux travaux seront effectués sur le territoire de notre commune et chez nos voisins. Comme vous vous en doutez, ces projets occasionneront quelques perturbations. Mais votre patience et votre compréhension seront récompensés car la finalité contentera un très grand nombre de citoyens.

« La clé de tout est la patience. On obtient une poule en couvant des œufs, pas en les écrasant » disait Arnold H. Glasgow.

Cancanières et Cancaniers, je vous souhaite un magnifique été et, pour ceux qui ont l'occasion de s'évader un peu, de bonnes vacances.

Avec mes cordiales salutations à toutes et à tous.

Concours photo



Penthalaz, 1995 - envoyée par M Etienne Golay

- 2 Communications de la Municipalité
- 2 Recherche urgente de patrouilleurs scolaires
- 4 Conseil communal du 19 juin 2017
- 6 Entreprises locales
- 7 Accueil des jeunes citoyens
- 8 Naturalisations vaudaises
- 9 Vision
- 10 Au CTT Penthalaz, on peut jouer de 7 à 77 ans
- 11 Le FC Venoge a joué à se faire peur
- 11 L'ARC-EN-CIEL
- 11 Quelques statistiques sur la collecte des déchets à Penthalaz
- 12 Venoge Festival 2017
- 12 Vacances d'été 2018: destination Echallens
- 13 La Charte des jardins
- 13 Collecte de tous les déchets plastiques
- 14 Inauguration du Tennis Club Penthalaz
- 14 Félicitations à nos apprentis
- 15 Memento et Agenda
- 16 L'ouvrier au village
- 16 Aux automobilistes âgés de 70 ans et plus
- 16 Information Mobility

Impressum

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Mise en page

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely, Bernard Morel, Henri-Robert Borgeaud, Joël Cavat

Correcteur

Angel Bannwart

Impression

Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse

Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthalaz,
lecancanier@penthalaz.ch

Administration générale, culture, police, urbanisme, mobilité et transports

Piéric Freiburghaus, syndic

Parcelle n° 585, ch. des Fourches

Faisant suite au jugement rendu le 7 octobre 2016 par la Chambre patrimoniale cantonale dans la cause opposant Largo Immobilier SA à la Commune de Penthalaz, le transfert de propriété a été exécuté le 1er juin 2017.

Parcelle n° 165, route de la Vuy 3

A la demande de la Fondation EMS Venoge, l'acte de vente de la parcelle est reporté au prochain semestre. Pour rappel, en séance du 17 mars 2014, le Conseil communal avait autorisé la Municipalité à vendre la parcelle précitée n° 165 de l'ancienne cure à la Fondation afin que cette dernière puisse augmenter son offre d'accueil en créant des logements protégés.

Démarche participative – suite

La Municipalité a attribué un mandat d'urbanisme et d'architecture du paysage au bureau Verzone Woods Architectes Sàrl pour l'élaboration d'une image directrice et d'esquisses de projets pilotes pour le centre de Penthalaz. Des expertises spécifiques en mobilité et mise en œuvre sont également prévues et incluses dans ce mandat.

Les études qui débiteront cet été se dérouleront sur une année. Une présentation publique est alors prévue en juin 2018.

Bus PPDL

La Municipalité avait anticipé les remarques de la Commission de gestion et invitera, cet été déjà, la Commission mobilité à se pencher sur l'actualisation de l'offre du bus PPDL. Il y aura lieu d'évaluer et redéfinir le réseau, spécifiquement à l'intérieur de notre localité, les fréquences et horaires dans la perspective du passage au quart d'heure de l'horaire du RER Vaudois, la capacité bus, puisque leur remplacement sera nécessaire au cours des deux prochaines années. Au terme de cette réflexion, la répartition actuelle des coûts de ce transport public sera confirmée ou proposée à être modifiée.

Camping

Une séance d'information, à laquelle l'ensemble des campeurs étaient invité a eu lieu le 12 avril 2017 à la Grande salle du Verger. Elle a permis de rappeler les règles inhérentes à l'activité du camping et d'annoncer une mesure nécessaire, soit la libération des emplacements pour la fin de la saison.

En effet, afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur les campings et caravanings résidentiels (LCCR) du 11 septembre 1978, et de répondre aux exigences des services cantonaux émises en 2005 déjà, nous sommes dans l'obligation de libérer la totalité des emplacements et de faire évacuer les caravanes, les installations et aménagements à la fin de la présente saison.

Cette opération permettra notamment d'offrir pour le début de la saison 2018, des surfaces correctement dimensionnées, un accès facilité et des places pour le stationnement des voitures. Ceci venant compléter les travaux déjà effectués, soit les bornes d'alimentation électrique et la réfection des sanitaires.

La Municipalité et l'Association recherchent actuellement un terrain pour l'hivernage des caravanes et étudient un planning pour l'évacuation des caravanes. Le déplacement de ces dernières sera confié à une entreprise spécialisée au cas où les propriétaires de caravanes ne seraient personnellement pas en mesure d'y procéder. Les frais inhérents seront à leur charge.

Il faut cependant et toutefois relever qu'un certain nombre d'installations -caravanes, auvents, etc.- doivent être considérées comme hors d'usage, soit qu'elles n'ont pas été suffisamment entretenues, soit qu'elles ont atteints un nombre d'années d'utilisation maximal. Celles-ci ne pourront pas être réinstallées en 2018.

Université populaire Lausanne

L'Université populaire développera son offre de cours et balades pour la saison automne-hiver 2017-2018. Un cours de langue est d'ores et déjà prévu. Elle a par ailleurs pu initier une collaboration avec trois jeunes photographes installés sur le site de Venoge Parc.

Recherche urgente de patrouilleurs scolaires

La Municipalité

Afin de compléter notre équipe de patrouilleurs/patrouilleuses scolaires, la Municipalité recherche quelques personnes qui se sentent concernées, motivées et qui auraient un peu de temps à consacrer à ce service qui est rétribué. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Mme Sylvie Nussbaum, responsable du personnel. (021 863 20 50 - sylvie.nussbaum@penthalaz.ch). Nous nous réjouissons d'ores et déjà de l'intérêt que vous porterez à notre requête.

Finances, promotion économique, ressources humaines et services sociaux

Didier Chapuis, vice-syndic

Affaires sociales

L'Assemblée ordinaire de printemps de l'ARASPE a eu lieu à Assens le 8 juin dernier. Les comptes 2016 de l'association ont été approuvés lors de cette séance.

Relations avec les entreprises

Une délégation municipale a rencontré l'entreprise Fenaco le 12 juin dernier. Étaient présents pour la société Fenaco, Mme Gassmann, Cheffe de la région Suisse Romande, M. Gobet, responsable des immeubles, et M. Conus, Directeur de la nouvelle société Vaud Céréales SA en charge de gérer le stockage des céréales à Penthalaz - Cossonay Gare.

L'ARGDV sera associée aux prochaines étapes de réflexion et de discussion pour le développement du site.

Personnel

M. Sébastien Da Silva sera le nouvel apprenti qui commencera sa formation en été 2017 aux services extérieurs.

La Municipalité a par contre décidé de reporter d'une année l'engagement d'un nouvel apprenti au sein du greffe et de la bourse.

Suite à l'annonce d'une demande de départ à la retraite, un poste de collaborateur au sein des services extérieurs sera mis au concours après les vacances d'été.

Ecoles, parascolaire, santé, sports et informatique

Yves Jauner, municipal

AJERCO

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'AJERCO, les comptes 2016 ont été acceptés à la majorité.

Les charges de l'AJERCO s'élèvent à CHF 7'951'147.83 pour 2016.

Les charges selon le budget 2016 étaient de CHF 7'338'367.

Le coût par habitant pour les comptes 2016 est de CHF 89.06-

Pour Penthalaz cela représente CHF 368'388.43.

Une discussion a eu lieu avec le service des sports du canton au sujet de la conformité des salles de gymnastique à Penthalaz. La classe de gym du Cheminet correspond aux normes pour les classes primaires de 1 à 4 et le Verger pour les classes 5 à 8. Avec les 6 classes en plus à Penthalaz, il nous faudra 1 salle de gym supplémentaire, sauf si la piscine des Chavannes à Cossonay se construit.

ASICoPe

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ASICoPe du 29 mars, les comptes 2016 ont été acceptés à la majorité. Les charges de l'ASICoPe s'élèvent à CHF 7'170'937.89 pour 2016. Les charges selon le budget 2016 étaient de CHF 7'812'100.

Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2016 à CHF 3'952.10 pour le primaire et CHF 4'818.89 pour le secondaire. Les comptes 2016 bouclent à CHF 3'629.95 pour le primaire et à CHF 3'754.70 pour le secondaire.

La participation des communes membres de l'ASICoPe est de CHF 6'814'592.86 pour 2016. Pour Penthalaz le coût est de CHF 1'448'099.19.

Cette année encore, nous faisons face à une pénurie de salle de classe. Celle sise vers l'église sera à disposition pour le primaire durant la période scolaire 2017-2018.

L'ASICoPe a informé la municipalité qu'il faudra prévoir des classes supplémentaires dans le primaire pour le secteur du bas de la Venoge. En prenant en compte la classe située vers l'Eglise, pas moins de 6 classes seront à construire.

Après discussion avec les communes voisines il a été décidé de faire le nécessaire pour qu'elles soient construites à Penthalaz.

SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal du SDIS Venoge, les comptes 2016 ont été acceptés à la majorité. Les charges sont de CHF 1'059'221.55. La participation des communes membres est de CHF 621'300.00. Le coût par habitant est de CHF 20.76. Pour Penthalaz cela représente CHF 82'654.60

ORPC (protection civile du Gros-de-Vaud)

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ORPC les comptes 2016 ont été acceptés à la majorité. Les charges sont de CHF 1'099'691.20. La participation des communes membres est de CHF 958'989.00. Le coût par habitant est de CHF 25.24. Pour Penthalaz cela représente CHF 67'524.

Divers

Le 1er août aura lieu cette année à Penthalaz avec la participation de la jeunesse de Penthalaz, la Coolhisse et la jeunesse de Penthaz. Un flyer sera distribué la semaine du 17 juillet 2017.

Je vous souhaite à tous un bel été et un bon festival !

Patrimoine bâti, énergies renouvelables, patrimoine vert, secours et sécurité

Yvan Rochat, municipal

Bois de Vaux : Création d'un îlot de sénescence d'importance nationale et cantonale (biodiversité, batraciens et forêt)

En date du 10 avril 2017, la Municipalité a visité ce lieu, en compagnie de M. Gil Loetscher, inspecteur des forêts.

Ce dernier a donné toutes les informations et répondu aux questions et interrogations de la Municipalité. Celle-ci a décidé, le 28 avril 2017, de signer la convention d'îlot de sénescence entre le canton et la commune de Penthalaz pour une durée de 50 ans dès la signature et d'un montant, pour toute la durée de la convention, de CHF 49'804.20.

Mise de bois de feu : le 29 avril 2017

C'est par une belle matinée qu'une petite vingtaine de "miseurs" se sont retrouvés en Rié où 166 stères préparés par le service extérieur attendaient les clients.

85 stères ont trouvé preneurs dont 17 stères livrés-sciés, pour un montant total de CHF 8'124.-.

Pour la commune, le fait de s'équiper en matériel pour le sciage augmente sensiblement la vente de bois.

Le solde des stères est vendu tout au long de l'année puisqu'il y a toujours de la demande.

Sécurité

Gestion sécuritaire des arbres et des forêts en bordure des routes et chemins, hors et dans les localités.

Des directives de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) ainsi que de la DGE (Direction générale Environnement, division Forêts) nous ont été transmises pour nous rappeler que les communes sont responsables de la sécurité sur les routes et chemins de leur territoire.

Les risques existant de chutes d'arbres ou de branches représentent un danger réel d'accident, aussi bien sur le domaine public que privé.

C'est pourquoi un contrôle général a été effectué par notre garde-forestier, accompagné de représentants de notre Municipalité, le long de nos routes et chemins, de manière à sécuriser et prendre les dispositions qui s'imposent (élagage, abattage).

Il n'est, malgré tout, pas possible de prévoir les humeurs de la météo ou autres cas imprévisibles...

Tous les frais découlant de telles situations sont, pour la plus grande partie, à la charge de la collectivité.

Entretien piste finlandaise

Dans le cadre d'un exercice, la PC Gros-de-Vaud va effectuer, du 29 août au 1er septembre 2017, une remise en état de cette piste.

La PC travaillera également, mais partiellement, sur le chemin qui se situe au-dessus de cette piste finlandaise, principalement dans les zones humides (ornières relativement profondes par endroit).

Routes et chemins, services industriels, protection civile et déchets

Pierre-André Ischi, municipal

En octobre 2009, le Conseil intercommunal de l'AIEE avait voté un crédit de 15 millions de francs pour la rénovation de la STEP. Préavis qui s'est soldé par un coût final de CHF 13'675'476.-, dont un subside de CHF 972'000.- TTC pour la nitrification.

La STEP intercommunale de Penthalaz est un projet pilote de lutte contre les micropolluants. Le Conseil intercommunal va se pro-

noncer lors de son assemblée du 28 juin prochain sur un préavis concernant le traitement de ces substances pour un montant de CHF 4'500'000.-. A noter que la Confédération subventionne à hauteur de 75% les coûts d'investissements directement liés à la mise en œuvre des micropolluants.

Conseil communal du 19 juin 2017

Sylvette Grandchamp

La séance du Conseil communal est ouverte à 19h30 en la salle de la Maison de Ville. M. Eric Joseph, Président, souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers communaux, aux représentants de la presse. 40 conseillers sont présents à cette séance.

Au chapitre des opérations préliminaires, le

PV est accepté à l'unanimité avec une petite modification d'ordre cosmétique.

Il n'y a pas de courrier, on passe à l'ordre du jour.

Préavis municipal n° 2017-13 relatif aux comptes 2016 et au rapport de gestion

(accepté à l'unanimité)

Les membres du Conseil communal adoptent les comptes 2016. L'exercice comptable 2016 se termine par un excédent de charges de CHF 67'836.21 après les attributions et prélèvements aux fonds divers. Le budget prévoyait un déficit de CHF 387'700.-.

Une prévision raisonnable, des taux d'inté-

rêts très bas, le report de certains investissements et une bonne surprise en ce qui concerne les recettes fiscales sur le bénéfice des personnes morales, sont des points qui ont favorablement influencé le résultat des comptes.

La commission de gestion, chargée de l'étude des comptes et de la gestion, présente son rapport dont voici un bref résumé des sujets traités :

- **Affaires sociales** : Le nombre de personnes bénéficiant du RI est de quelques dizaines, ce qui est réjouissant car le nombre de bénéficiaires est en légère diminution par rapport à l'an passé. Environ 120 personnes ont fait une demande de prestations complémentaires à l'AVS. Les statistiques de l'Aide Sociale relèvent que notre commune, tout comme le district du Gros-de-Vaud, a un taux d'aide sociale inférieur à la moyenne cantonale.
- **Bâtiments subventionnés** : La Fondation Habitat l'Avenir met à disposition 2 bâtiments de logements subventionnés. Le choix des locataires est fait par le service cantonal du logement. La Fondation du Logement Ouvrier met à disposition 40 appartements. La commune n'est pas partie prenante dans cette propriété et donc pas impliquée. Toutefois, la Municipalité confirme que les loyers sont abordables.
- **Bâtiment du Plan-Bois** : Les travaux sont terminés. Les coûts sont maîtrisés. La surface est suffisante et donne entière satisfaction à ses utilisateurs.
- **Appartement du Verger** : Les travaux de remise en état ont été effectués rapidement par des entreprises locales. L'appartement était occupé par une famille, placée par l'EVAM, qui a quitté les lieux, souffrant d'un souci post-traumatique dû à l'isolement des lieux. Lors de l'entrevue de la commission avec la Municipalité, l'appartement n'avait pas encore été reloué.
- **Bâtiment de commune, rénovations** : Les travaux de rénovation sont terminés et le budget a été tenu.
- **Bus PPD** : 2 bus sillonnent le territoire en semaine et 1 le samedi. 47 services quotidiens desservent 25 fois Lussery et Penthalaz, 27 fois Daillens. Tous les bus desservent au moins une fois la commune de Penthalaz. Environ

980 personnes ont été transportées en 2016. Pour le bon fonctionnement de cette structure, deux chauffeurs titulaires sont engagés à 100 %. Deux chauffeurs remplaçants et trois auxiliaires annoncés peuvent encore compléter s'il y a des difficultés. Le coût global est de CHF 263'600.- dont CHF 120'478.- à la charge de Penthalaz.

- **Personnel communal** : 21 personnes travaillent au service de notre commune pour l'équivalent de 18.75 ETP. 24 personnes sont employées comme auxiliaires entre le Local des Jeunes, Midicroque, les Petits poussins ou comme patrouilleurs pour l'équivalent de 2.28 ETP.
- **Rénovation de l'éclairage public** : depuis janvier 2011, la Municipalité dispose d'un plan directeur de l'éclairage public. Si une bonne partie des travaux a été réalisée, il reste encore une centaine de luminaires à changer. Un prochain préavis sera présenté en automne 2017.
- **Résidence Les Pins** : le permis d'habiter a été délivré en juin 2016, tout est réglé.
- **Centre multifonctionnel Venoge Parc** : concernant le stationnement devant l'entrée de la COOP, une mise à ban a été effectuée. La situation du P+R est traitée par les avocats, les choses se règlent point par point.
- **Parcelle des Fourches** : au moment de l'élaboration du rapport, la commune est encore propriétaire de cette parcelle car l'acte de propriété n'a pas encore été demandé. Le transfert de propriété se fera à la délivrance du permis de construire.
- **Salles des classes de rythmique, musique et cuisine** : le problème de plafond de la salle de rythmique a été résolu. La salle d'économie familiale a été transformée pour y créer une nouvelle salle de classe. La nouvelle salle donne entière satisfaction et la surface de la cuisine est suffisante pour l'utilisation qui en est faite.

Ceci n'étant qu'un bref résumé du rapport de commission, je vous invite à vous connecter sur le site de la commune ou passer au greffe municipal afin de pouvoir prendre connaissance de l'entier du rapport.

Préavis municipal n°2017-14, concernant le remplacement des logiciels informatiques communaux (accepté par 38 oui et une abstention)

Les membres du Conseil communal adoptent le préavis susmentionné et accordent à la Municipalité un crédit de CHF 323'000 pour le renouvellement des logiciels informatiques.

Installé depuis 2004, le parc informatique s'est constamment amélioré suite aux interventions et aux mises à jour indispensables à la bonne marche des affaires administratives. Il comprend 18 ordinateurs. Le réseau de câbles des bureaux a été entièrement revu et actualisé en 2010. Une mise à jour des logiciels est devenue indispensable afin de garantir à la fois la pérennité de nos données et une conduite optimale des affaires courantes. Le choix du fournisseur s'est porté sur la société suisse Prime Technologies.

Préavis municipal n°2017-15 relatif à une demande de crédit pour la réfection des sanitaires du Camping de Penthalaz (accepté à l'unanimité)

Les membres du Conseil communal accordent un crédit complémentaire de CHF 110'000.- pour la réfection des sanitaires du camping.

Les sanitaires du camping ont été construits il y a quarante ans avec peu de fonds disponibles et par des bénévoles.

Le montant de CHF 129'000.- demandé pour ces travaux figurait au budget 2016. Seule une petite partie des travaux a été réalisée au cours de l'année 2016 pour un montant de CHF 18'317.25. Suite à un oubli, le solde de CHF 110'000.- n'a pas été porté au budget 2017. Il aurait fallu formellement attendre l'aval du conseil pour effectuer ces travaux toutefois il était judicieux de les effectuer durant la saison hivernale avant que la piscine n'ouvre.

Les écoulements, l'alimentation en eau et tous les mobiliers sanitaires ont été remplacés. Une douche et un WC pour personnes à mobilité réduite ont été créés.

Préavis municipal n°2017-16 concernant la réfection des routes de Lausanne et Cossonay (accepté par 35 oui, 2 non et 2 abstentions)

Le Conseil communal autorise la Municipalité à entreprendre les travaux de réfec-

tion des routes de Lausanne et Cossonay pour un montant de CHF 2'760'500.-.

Le projet s'étend de l'entrée de la localité depuis Penthaz, jusqu'à sa sortie en direction de Cossonay. Ce tronçon comprend donc la route de Lausanne, une portion de la route de la Gare et la route de Cossonay. Le giratoire de la Gare, ainsi que le pont sur les voies ferrées, sont conservés dans leur état actuel. Le gabarit des routes et des trottoirs ne seront pas modifiés.

Les principes d'intervention visent à diminuer les nuisances sonores des riverains et améliorer le confort des usagers. Les canalisations défectueuses seront remplacées ainsi que les lampes de l'éclairage public qui seront remplacées par des LED.

La commission ainsi qu'un membre du Conseil ont émis l'idée de construire un rond-point entre la route de Lausanne, le chemin du Stade et celui des Etangs. Une étude menée par le canton et le comptage qui a été effectué a fait ressortir que le trafic sortant des petites rues de notre localité était trop modeste par rapport au flux de véhicules empruntant l'axe principal. Le canton n'entre donc pas en matière. Il a également été proposé à la Municipalité de repenser l'entrée et la sortie de la station Eni en la mettant par exemple en sens unique. Actuellement, le tracé ne sera pas modifié, toutefois l'ensemble du quartier sera revu lors du développement du futur quartier des Verney.

La Municipalité propose de financer cet investissement en ayant recours à l'emprunt pour un montant de CHF 2'000'000. — et de financer le solde par trésorerie courante pour un montant de CHF 760'000. —

Préavis municipal n°2017-17 relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à l'Association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes à Cossonay. (accepté par 28 oui, 9 non et 8 abstentions)

Le conseil communal adopte les statuts et adhère à l'Association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes à Cossonay.

C'est en 2011 que l'ASICOpe lance un concours d'architecture dans le but de construire un complexe scolaire comprenant des classes primaires, des locaux d'accueil pour la petite enfance et une piscine couverte scolaire et publique à Cossonay. L'ASICOpe a ensuite demandé un crédit d'étude en 2013 de CHF 1'674'000.- pour l'élaboration du projet en partenariat avec la commune de Cossonay.

La nouvelle décision du département de la formation, visant à réorganiser les zones de recrutement scolaire dans la région, a obligé les porteurs du projet à repenser celui-ci. En effet, les communes concernées par les classes primaires se retrouvaient dans deux associations scolaires différentes. Il a donc été décidé de créer une association intercommunale pour la piscine en 2016. Sept communes de la région de La Sarraz, membres de l'ASI7, ont renoncé à intégrer le groupe des communes intéressées.

Ce sont donc 17 communes qui vont voter les statuts et l'adhésion à l'association.

Si les cours de natation ne sont actuellement pas obligatoires, le canton encourage fortement l'apprentissage de la natation à l'école. L'ouverture de nouvelles classes nécessite également la construction de salles de gym qui peuvent être remplacées par une piscine. (1 piscine = 2 salles de gym). Un autre avantage non négligeable est que le Canton finance actuellement partiellement la piscine. La loi prévoit une aide à fonds perdus de 15% de l'investissement lié à la construction d'une piscine, ainsi qu'un prêt sans intérêt dans la même proportion.

Le coût d'investissement de la piscine est de CHF 10'967'000.-. Il faut enlever à ce montant les CHF 805'000.- et l'aide à fonds perdu du Canton d'un montant de CHF 1'500'000.-. L'investissement final à charge de l'Association devrait se monter à CHF 8'660'000.-, montant qu'il est prévu d'amortir sur 30 ans. La répartition des coûts, bien que l'Association n'ait aucun lien avec l'école, se fera sur la base du nombre d'élèves dans chaque commune. Pour Penthalaz, cela représentera une charge annuelle d'environ CHF 176'400. — (base de calcul environ 400 élèves à CHF 441. --/élève). Sachant que l'adhésion à l'Association est prévue pour 20 ans minimum nous avons accepté un engagement financier d'environ CHF 3'500'000. — sur 20 ans.

Si tout se déroule au mieux dans l'exécution des travaux, c'est dès 2020 que la population de Penthalaz pourra s'adonner aux joies de la natation en hiver comme en été dans un magnifique complexe. D'ici là, vous pouvez profiter de notre piscine villageoise, qui offre des prestations différentes, et où, il faut le dire, il fait bon vivre avec ces chaleurs estivales.

Renouvellement du bureau du conseil, de la commission de gestion et de la commission des finances pour l'année 2017-2018.

Bureau du Conseil

Président : M. Eric Joseph

1er Vice-Président : Mme Valérie Codina Cervellin

2ème Vice-Président : Mme Sandrine Berthoud

Secrétaire : Mme Sylvette Grandchamp

Secrétaire suppléante : Mme Corinne Borgeaud

Scrutateurs : Mme Mareva Martin et M. Claude-Alain Zbinden

Scrutateurs suppléants : Mme Pascale Zbinden et M. Daniel Blanc

Election de la commission de gestion :

Pour le GIP :

Mme Borgeaud Corinne, M. Traini Daniel, M. Gatto Antonio

Pour le groupe Socialistes verts et sympathisants :

Mme Berthoud Sandrine, M. Barraud Vincent, Mme Monteiro Rosario

Pour le groupe Radical Libéral :

M. Claude-Alain Zbinden

Election de la commission des Finances pour l'année 2017-2018

Pour le GIP :

Mme Magnenat Patricia, M. Brocard Claude, M. Rochat Daniel

Pour le groupe Socialistes verts et sympathisants :

Mme Cardaropoli Samantha, M. Morel Bernard, M. Viret Marc-Eugène

Pour le groupe Radical Libéral :

M. Pierre-Yves Dénéreaz

Nomination/dissolution de Commission

L'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de la piscine impose la nomination d'un délégué et d'un suppléant au sein du Conseil. Il s'agit de Mme Mareva Martin, déléguée, et de Mme Sylvette Grandchamp, suppléante.

Propositions individuelles et interventions de divers conseillers

Circulation routière :

Attention : nouveau régime de priorité en haut du Cheminet. Une publication est demandée dans le Cancanier afin d'informer la population.

Chantier d'aménagement routier du Vieux-Village, le timing est-il respecté ? Réponse de la Municipalité : oui le timing est tenu selon les prévisions. Un conseiller déplore toutefois le manque d'informations aux riverains qui parfois découvrent, en partant travailler, que la route est dégrappée devant chez eux, entraînant des difficultés pour circuler.

Questions diverses :

Qu'en est-il des oppositions faites envers la commune de Cossonay ? L'opposition a été retirée. Cette procédure aura permis de déboucher sur une étude de mobilité qui sera faite sous l'égide des deux Préfets : Mme Arn pour Morges et M. Desauges pour le district du Gros-de-Vaud.

Les horaires de l'éco point de la Place Centrale pourraient-ils être modifiés et prolongés le samedi après-midi ? La Municipalité va y réfléchir en reprenant ce dossier lors d'une prochaine séance. Toutefois la limitation des heures d'ouverture était volontaire dans le but de limiter les incivilités.

La note positive :

Il avait été relevé au printemps passé beaucoup de déchets dans la Venoge aux abords du chantier Planzer. La rivière est maintenant bien plus propre et les poissons sont de retour. Merci à la Municipalité pour son intervention.

Communications du Président

M. Eric Joseph, Président, félicite Mme Delphine Probst pour sa réélection au Grand Conseil. Mme Probst remercie à son tour les conseillers et continuera à s'engager pour Penthaz et le bassin de la Venoge. Le Président termine par un petit retour sur sa première année à la tête du Conseil. C'est

avec plaisir qu'il a préparé 5 Conseils et 5 séances de votations et élections. Il gardera, tout comme nous, un bon souvenir de la sortie du Conseil qui s'est terminée comme il se doit par une dégustation.

Il remercie la Municipalité, les membres du bureau et les membres du Conseil pour leur collaboration et leur engagement. Les dates des prochains Conseils sont les lundi 2 octobre et 11 décembre.

Le Président clôt la séance à 22h30

Adresse mail du conseil : secretaire.conseil@penthaz.ch

Accueil des jeunes citoyens, projet triple J - Jeune, J'entre en Jeu

La Municipalité

La Municipalité de Penthaz a souhaité profiter de la soirée d'accueil des Jeunes Citoyens, qui s'est déroulée le 15 avril dernier, afin de les inviter à « entrer en jeu », soit à s'impliquer dans la vie communale avec un projet porteur, innovant, valorisant l'image de la Commune et gratifiant pour la jeunesse.

Partant du postulat que les processus décisionnels, l'organisation administrative, la conduite des projets jusqu'à leur aboutissement, peuvent paraître obscurs et parfois démotivants, spécifiquement pour une population qui expérimente l'instantané, la Municipalité a réfléchi à une formule permettant de façon rapide et ludique, de lancer une idée, le « Projet Triple J - Jeune, J'entre en Jeu ».

Par groupes de 3 ou 4, lors d'un rapide brainstorming, les participants ont recherché et se sont mis d'accord autour d'une idée de projet innovant. Dans une deuxième phase, d'un quart d'heure environ, chaque groupe a élaboré les premières bases de la réalisation du projet (public cible, ressources humaines, matérielles, financières, lieu, etc.). Un troisième temps était consacré à préparer l'argumentaire en



vue de la présentation du projet « Triple J » à l'assemblée. A la fin des présentations, les dix participants ont voté et sélectionné le projet « Potagers communs » présenté par Christelle Epars, Sarah Habermacher et Melissa Joseph.

Au préalable, la Municipalité s'était engagée, en collaboration avec les auteur-e-s, à étudier et à mettre en œuvre les moyens nécessaires et appropriés à la réalisation du projet lauréat.

Le « Projet Triple J - Jeune, J'entre en Jeu » devait néanmoins répondre à certains critères, tels que : avoir un ancrage territorial à Penthaz, être durable, c'est-à-dire, répondre au moins à deux des trois objectifs du développement durable (environnemental, social et économique), être fédérateur ou ouvert au plus grand nombre, contribuer à l'attrait de la Commune, être financièrement supportable, pouvoir, ultérieurement, être évalué avec des critères objectifs.

La Municipalité se réjouit de l'implication des jeunes citoyens et d'accueillir un projet

novateur. Elle ne voudrait pas omettre de saluer les propositions également intéressantes de Laurène Affolter, Enrika Andronache et Loris Python David pour la création de WC à la gare de Cossonay - Penthaz, ainsi que de Flavio Coronado, David Del Rio, Loïc Devenoge et Steeven Lerch pour l'amélioration énergétique des bâtiments communaux avec les standards Minergie.

La Municipalité a finalement relevé l'enthousiasme des dix jeunes présents, et aussi le fait que les propositions s'inscrivaient toutes dans la réalité, ce qui témoigne d'une bonne insertion de la jeune génération.

Lors d'une récente rencontre avec une délégation de la Municipalité les auteures du projet de potagers communs ont fait part, pour raisons d'études notamment, de leur non possibilité de s'engager sur la mise en place de ce projet. Dès lors la Municipalité a contacté des personnes bénéficiant d'une expérience en relation avec le projet afin de lui donner les meilleures chances d'aboutir. Une information spécifique et plus précise fera l'objet d'une future communication.



Naturalisations vaudoises - Dernière ligne droite avant 2018

La Municipalité

La Constitution vaudoise prévoit que la naturalisation des étrangers doit être facilitée par l'Etat et les communes. Les enjeux en matière d'intégration sont majeurs avec une population vaudoise composée d'un tiers de personnes étrangères et une augmentation massive des demandes de naturalisation (naturalisations vaudoises : 4135 en 2015 et 7286 en 2016).

La nouvelle législation fédérale en matière de naturalisation, comprenant une loi et une ordonnance, va entrer en vigueur au 1er janvier 2018. Tous les cantons doivent mettre en conformité leurs dispositions cantonales. Le Canton de Vaud est donc tenu de réviser l'intégralité de la loi du 18 septembre 2004 sur le droit de cité vaudois (LDCV), les conditions y figurant ne pouvant être maintenues au vu du durcissement du cadre légal fédéral.

Le projet de nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (nLDCV) est le résultat de la conjugaison de trois critères : les exigences fédérales laissant certaines marges de manœuvre, le respect de la Constitution vaudoise et la nécessité d'harmoniser les pratiques communales en vue d'assurer l'égalité de traitement entre candidats à la naturalisation.

Le projet de nLDCV devrait pouvoir être porté devant le Grand Conseil vaudois cette année. Le Service de la population (SPOP) met tout en œuvre pour que la nouvelle loi puisse entrer en vigueur en même temps que les dispositions fédérales, soit le 1er janvier 2018.

La nLDCV ne s'appliquera pas de manière rétroactive. Cela

2016 - 2017		DEVENIR SUISSE			
 12 ans sur sol suisse	Français  Connaissance de la langue	Aucune aide sociale 	 Casier judiciaire vierge	 Déménagement possible durant la procédure	 Une demande pour la famille
Dès 1.1.2018		DEVENIR SUISSE			
 10 ans sur sol suisse Uniquement	Français  Connaissances certifiées A2 écrit B1 oral	Aucune aide sociale 3 ans avant la demande 	 Casier judiciaire vierge	 Nouvelle procédure en cas de changement de commune/canton avant la décision de l'autorité désignée	 Une demande par adulte

signifie que toute demande de naturalisation déposée valablement en 2017 (plus précisément dans le cas de Penthalaz, avant le 21 décembre 2017 à midi, en raison de la fermeture des bureaux de l'administration en fin d'année) se verra appliquer le droit actuel. Il s'agit toutefois de faire en sorte que les candidats à la naturalisation qui remplissent les conditions formelles du droit actuel, notamment les

douze années de résidence en Suisse, puisse avoir la possibilité de déposer leur dossier à temps.

A ce jour, tout administré qui souhaite déposer valablement une demande de naturalisation auprès de sa commune de domicile doit au préalable actualiser ou faire enregistrer ses données d'état civil. Cette étape peut, dans certains cas, prendre un certain temps. Ainsi, il peut, parfois, s'écouler plusieurs semaines entre la première visite au greffe municipal de la personne concernée et le dépôt formel au guichet de son formulaire de naturalisation dûment rempli et complété. La date de ce passage est déterminante puisqu'elle fixe la date à laquelle la procédure de naturalisation débute.

A compter du 1er juillet 2017, les administrés qui souhaitent initier une procédure de naturalisation se voient remettre par le greffe de leur commune de domicile le formulaire de naturalisation en même temps que le formulaire d'enregistrement des données d'état civil. Ainsi, il leur appartiendra d'effectuer les démarches avant la fin de l'année en cours pour pouvoir être naturalisés sous l'égide du droit actuel.

Préparation à la naturalisation et à la participation à la vie publique et civique

La Municipalité

La Municipalité, constatant des besoins en termes de préparation des candidat-e-s à la naturalisation, a élaboré un cours visant à apporter des connaissances en termes de géographie, histoire, institutions politiques, économie, culture, intégration et procédure. Ce cours, de 24 périodes réparties sur 10 jours, sera dispensé par des enseignants expérimentés de l'Université populaire de Lausanne et par des représentants du Bureau cantonal pour l'intégration (BCI) et des autorités politiques communales.

Ce cours a reçu le soutien de M. le Préfet du Gros-de-Vaud et il est subventionné par le Bureau cantonal pour l'intégration, BCI. Le cours aura lieu à la salle du Verger, les mardis soir de mi-septembre à fin-novembre 2017. Au vu de l'intérêt pour ce cours, une seconde session est envisagée.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat municipal, tél. 021 863 20 50.

Vision

Henri-Robert Borgeaud



Pour cette 5e édition de "Vision", et après avoir interviewé les représentants du GIP et du Groupe Socialites, Verts & sympathisants, c'est tout naturellement que je me suis tourné vers M. Claude-Alain Zbinden, président du Groupe Radical - Libéral. Quelles sont les raisons de son engagement, qu'est-ce qui l'anime, quelles sont ses convictions, quelle est sa vision des équilibres et enjeux poli-

tiques prévalant dans notre cité, ce sont les questions que nous avons abordées.

Tout d'abord, à titre personnel, en quelle année êtes-vous entré au Conseil communal?

C'était en l'an 2000. Une époque glorieuse pour le Groupe Radical Libéral de Penthaz. Mon beau-frère Christian Martinetti en était alors le président et c'est tout naturellement que je l'ai rejoint.

Avec une sensibilité plutôt radicale ou libérale?

Ici à Penthaz, radicaux et libéraux se sont unis dans un même groupe bien avant la fusion des deux partis qui remonte à 2009 au plan fédéral et à 2012 au niveau cantonal. D'ailleurs, cette particularité existe toujours puisque localement nous nous appelons Groupe Radical Libéral, alors qu'au plan cantonal, on parle du PLR, Parti Libéral Radical. Ceci dit, même si les appartenances politiques n'ont jamais été très marquées, je crois pouvoir dire qu'une majorité de nos membres s'inscrivaient dans la tradition du radicalisme vaudois incarné par de grands politiciens tels Jean-Pascal Delamuraz ou George-André Chevallaz.

Président depuis quand?

En 2008.

Fondamentalement quel est votre rôle en tant que président?

Tout d'abord, nous sommes une association et nos statuts imposent une présidence. Mais au-delà de cet aspect "utilitaire", je fais le lien avec les organes factuels, que ce soit la section du Gros-de-Vaud ou le parti cantonal. Et puis mon rôle est de porter les initiatives, d'animer la vie du groupe et de mener les débats.

Quel lien entretenez-vous avec le parti cantonal? Est-ce que vous suivez des mots d'ordres venus du centre, y a-t-il une discipline de parti?

Nous profitons du matériel de communication mis à disposition par le PLR Vaud, mais sinon il n'y a pas beaucoup d'attentes réciproques. Nous partageons évidemment des valeurs et c'est assez logiquement que nous soutenons nos collègues de parti lors d'élections, mais nous ne recevons pas de mots d'ordres dans le cadre de la politique communale. Chaque membre exprime ses opinions librement, selon sa sensibilité.

Un commentaire sur les dernières élections cantonales : comment avez-vous perçu l'alliance avec l'UDC, puis le 2e tour avec Isabelle Chevalley, verte libérale ?

Je considère tout cela comme de la tactique électorale. Nous

sommes loin de ces considérations au plan de la commune, mais cette alliance ne m'a pas choqué. Elle correspond à une forme de pragmatisme qui aujourd'hui prévaut dans bien des domaines.

Le résultat desdites élections montre un clivage toujours plus grand entre grandes villes et campagne.

Un commentaire?

Il est vrai que les sensibilités ne sont pas totalement les mêmes. La composition de la population diffère et cela s'exprime également dans les urnes. C'est particulièrement vrai pour ce qui touche au social et à l'environnement. Le développement durable est beaucoup plus thématiqué dans les grandes agglomérations. Les besoins en infrastructure sont également beaucoup plus importants.

Mais la population de Penthaz a crû de manière importante ces dernières années et nous percevons à notre échelle cette évolution des mentalités.

Est-ce que la réorganisation territoriale intervenue en 2008 et nous rattachant au district du Gros-de-Vaud vous semble être un handicap, par exemple dans le cadre d'élections cantonales?

Il est possible qu'au début, nos candidats aient eu à faire face à un déficit de notoriété du côté d'Echallens, mais je pense par contre que le poids relatif de Penthaz est plus important dans le district du Gros-de-Vaud qu'il ne l'aurait été si nous étions dans celui de Morges. J'imagine qu'en tant que deuxième agglomération en importance, nous pouvons mieux faire valoir nos intérêts.

Sur le PLR. Quelles idées fortes? Quelles valeurs, quelle identité? Quel modèle de société défend le parti?

Notre parti défend ardemment la liberté individuelle, mais aussi la responsabilité qui va de pair.

La défense des institutions et l'idée d'un état fort sont davantage le fait des radicaux alors que les libéraux militent pour moins d'état, moins de réglementations. Ceci dit, au niveau de notre groupe de conseillers municipaux, ces considérations sont très secondaires. Il n'y a pas de politique partisane. Ce sont d'abord le bon sens et l'intérêt du village qui nous guident. Et même si l'état providence n'est pas notre crédo, la cohésion sociale et la solidarité font également partie de nos valeurs.

Comment peut s'exprimer une sensibilité politique dans le cadre du législatif d'une commune telle Penthaz?

Encore une fois, il n'y a que fort peu d'objets qui puissent être clivant en fonction des sensibilités politiques. Pour l'essentiel, nous nous attelons à une saine gestion des affaires communales plutôt qu'à l'expression de parti pris.

Historiquement la commune de Penthaz a eu à trouver un équilibre entre sa population plutôt terrienne, par essence plutôt conservatrice et sa population ouvrière arrivée principalement avec les câbleries et de sensibilité plus socialiste. Est-ce que d'une manière ou d'une autre cette polarisation est encore vivante aujourd'hui?

Je ne crois pas, non. Ce qui s'exprime encore, c'est la défense d'intérêts particuliers liés à la profession. Les agriculteurs par exemple

ont sans doute des besoins spécifiques.

Au conseil communal, Le PLR est le troisième groupe en importance. Son effectif est passé de 15 membres élus en 2006, à 13 en 2011, puis à 7 en 2016. Quelle analyse faites-vous de cette diminution des troupes?

J'ose espérer que c'est une affaire de cycle, mais il faut bien admettre que la défection successive de quelques leaders du parti ces 10 dernières années nous ont inscrit dans une spirale négative. Et puis au PLR, il faut s'engager pour les valeurs défendues par le parti et à notre époque d'individualisme croissant et de distanciation face aux institutions, il est peut-être plus facile de s'inscrire au GIP. Pas d'étiquette, pas de connotation, pas de ligne directrice. Ça correspond peut-être mieux à l'air du temps. Mais d'une manière générale j'ai le sentiment que l'implication dans la vie politique n'est hélas pas sur une courbe ascendante.

La gauche représente les 2/5 de l'organe législatif, alors qu'elle est majoritaire à l'exécutif, est-ce une situation difficile pour vos élus?

Au CTT Penthaz, on peut jouer de 7 à 77 ans

Bernard Morel

Le club de tennis de table cherche à recruter des jeunes, mais rien n'interdit d'y jouer, même à un âge avancé

Dans le courant du printemps, un flyer est arrivé dans les boîtes aux lettres, invitant à la pratique du tennis de table à Penthaz. On ne le sait peut-être pas assez, mais un club de tennis de table existe dans notre village. Le CTT Penthaz a été créé en 1986 et poursuit son petit bonhomme de chemin sans faire beaucoup de bruit, sinon celui de la balle qui rebondit sur les tables dans la salle de gym du Cheminet. Et c'est justement pour mieux le faire connaître que le comité a pris l'initiative de cette pub.

Il faut dire que le CTT Penthaz a failli disparaître l'année dernière. « En 2015, les dirigeants qui étaient en place depuis longtemps avaient annoncé qu'ils s'en iraient en 2016, après le 30e anniversaire, explique Pascal Fellay, l'actuel président. Lors d'une première assemblée générale en 2016, ils ont confirmé leur départ et, sur le moment, personne ne s'est manifesté pour reprendre le flambeau. Une assemblée extraordinaire a été convoquée pour le 1er septembre 2016 qui pouvait marquer la dissolution du club. Mais nous avons réussi à constituer un comité pour que cela n'arrive pas. Il aurait été dommage que le club disparaisse. »

Pascal Fellay s'est intéressé au tennis de table parce que son fils y jouait. Aujourd'hui le voilà président et son épouse s'occupe du secrétariat. « Nous sommes quatre personnes, dont notre coach, qui faisons vivre le club, précise-t-il. Au début, je ne cache pas que nous avons un peu ramé, mais nous nous y sommes faits. Notre objectif est évidemment d'attirer des nouveaux membres, en particulier des jeunes. A cet égard, le flyer, que nous avons aussi distribué dans les communes avoisinantes, a eu un bon écho. »

Au CTT Penthaz, deux équipes jouent en championnat – en 6e et 7e ligue – pour autant, le club n'est pas axé sur la compétition. « Nous cherchons à recruter des jeunes, mais le tennis de table est un sport qui peut se pratiquer jusqu'à point d'âge, relève Pascal Fellay. On peut reprendre le slogan de Tintin et dire qu'il est ouvert aux gens de 7 à 77 ans. Parmi nos membres, nous comptons par

Non, d'une part l'exécutif ne fait pas de proposition trop marquées à gauche et d'autre part le conseil a toujours les moyens de faire respecter les équilibres sortis des urnes.

Quels sont les grands enjeux de la législature pour votre parti?

La remise en état de nos axes routiers comprenant la pose d'un tapis phonoabsorbant, terminer le renouvellement des éclairages publics avec à la clé une économie d'énergie importante, le réaménagement de la place centrale au travers d'une démarche participative devant contribuer à une amélioration du vivre ensemble à Penthaz et, pour terminer, arriver au bout du plan général d'affectation, dossier dans lequel nous sommes largement tributaires du canton. Mais je dois souligner que ces enjeux sont ceux de la commune toute entière et ne sont pas spécifiques à notre parti.

Un souhait?

Renforcer les rangs du Groupe Radical Libéral de Penthaz est évidemment mon vœu le plus cher.



exemple l'ancien syndic du village, François Delessert. L'ambiance est très familiale. Nous avons actuellement 43 membres. La cotisation s'élève à 70 francs par année pour les adultes et 40 francs pour les jeunes jusqu'à 16 ans. Pour la saison prochaine, nous offrons la licence à ceux qui jouent en championnat. Nous utilisons la salle de gymnastique du Cheminet, le mercredi pour les entraînements et le vendredi pour les matches. »

Pascal Fellay l'a souligné, le club aimerait attirer des jeunes. Deux projets vont dans ce sens pour l'automne prochain. « Pendant les vacances scolaires du mois d'octobre, nous allons organiser une journée de passeport-vacances, dit-il. En outre, en accord avec le directeur du collège de Penthaz, le tennis de table va entrer dans le cadre scolaire comme sport facultatif de mi-septembre jusqu'aux vacances de Noël. » Et qu'en est-il du tournoi populaire qui existait en son temps ? « Ce tournoi a attiré jusqu'à 70 personnes, mais il a dû être annulé en 2016, faute de participants, répond Pascal Fellay. Peut-être le relancerons-nous un jour, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous sommes très actifs au niveau des lotos. Nous en organisons quatre par année, en collaboration avec le Chœur mixte et la Jeunesse. »

CTT Penthaz. Salle de gym du Cheminet. Entraînement le mercredi à 18h30 pour les jeunes et à 20h pour les adultes. Renseignements : info@cttpenthaz.ch ou www.cttpenthaz.ch

Le FC Venoge a joué à se faire peur

Bernard Morel

Le club s'est maintenu en deuxième ligue, mais après un deuxième tour compliqué

Pour la première fois de l'histoire du club, le FC Venoge va disputer une deuxième saison consécutive en deuxième ligue. L'objectif fixé par les dirigeants et l'entraîneur en début de saison est donc atteint. Mais avant d'en arriver là, ils sont passés par tous les états d'âme. Ce n'est en effet qu'au dernier match – gagné 3-1 à Aubonne – que l'équipe a assuré sa place en deuxième ligue. « Durant ce match, en fonction de ce qui se passait sur les autres terrains, nous avons même été pendant deux minutes en position de relégué », relève Sébastien Anger, président du FC Venoge.

On ne peut s'empêcher de tirer un parallèle entre le parcours du FC Venoge et celui, en Super League, du Lausanne-Sport. On se souvient que le LS avait pris un départ idéal avant de connaître une deuxième partie de saison beaucoup plus compliquée et d'être menacé de relégation presque jusqu'au bout. « C'est vrai qu'il y a une certaine similitude entre nos deux situations, reconnaît Sébastien Anger. Lors de notre repas de soutien en février, où le président du LS, Alain Joseph, était présent, j'avais fait mention de nos deux bons débuts de saison communs. »

Oui, le FC Venoge avait connu un automne joyeux et occupait le troisième rang au moment de la pause hivernale. Que s'est-il donc passé pour que l'équipe se retrouve dans des soucis de relégation six mois plus tard ? « Plusieurs facteurs expliquent nos difficultés, reprend Sébastien Anger. S'est-on vu trop beaux après notre premier tour inespéré sur la lancée de notre promotion ? Peut-être. A cela s'ajoute le fait que des joueurs nous ont quittés à la pause hivernale. En plus, un de nos meilleurs éléments s'est blessé durant la préparation et n'a pas pu rejouer. Et comme, en raison de la météo, deux de nos matches de l'automne ont dû être renvoyés, nous avons eu un programme de reprise très chargé au printemps. Nous n'étions pas prêts, les défaites se sont accumulées et nous sommes tombés dans une spirale négative. » Et d'ajouter encore : « Il faut dire aussi que la relégation s'est jouée très haut

dans notre groupe. Assens a été relégué en faisant 33 points en 28 matches. C'est beaucoup. »

Sébastien Anger a maintenant le regard tourné vers la saison prochaine. « Nous avons beaucoup appris et ce que nous avons vécu doit nous servir pour l'avenir, dit-il. Nous allons non seulement renforcer le contingent, mais également le staff de la première équipe. »

Pour les autres équipes du club, la saison s'est bien passée. « La deuxième équipe a disputé un très bon championnat de 4e ligue. Chez les séniors, la première équipe a terminé tout près des premiers dans le groupe élite alors que la deuxième équipe s'est fait plaisir dans le groupe régional. Le fait d'avoir deux équipes séniors permet à tous d'avoir du temps de jeu. Du côté des juniors, à part un gros couac en juniors B où nous avons perdu des matches par forfait parce que l'entraîneur a aligné un joueur pas qualifié, la saison s'est bien passée. Chez les plus jeunes, nous avons pas mal de succès, ce qui nous donne l'espoir de pouvoir créer une filière et former de futurs joueurs pour notre première équipe. Mais au niveau des juniors, la grosse difficulté, c'est de trouver des entraîneurs. »



L'ARC-EN-CIEL – Espace Parents-Enfants

Catherine Novet, diacre

Un lieu d'accueil parents-enfants est créé au Foyer paroissial dans des locaux agrandis et partagés avec le jardin d'enfants « La Chrysalide ».

Tous les enfants, dès leur naissance et jusqu'à l'âge de 6 ans, accompagnés d'un parent, mais aussi des grands-parents, marraine, parrain, ou jeune fille au pair, seront reçus dans un espace adapté aux tout-petits. Bienvenue tous les jeudis après-midi de 14h à 17h, dès septembre, pour un moment de détente, de partage et de jeux. Entrée libre. Pas d'inscription nécessaire. Infos complémentaires dans le prochain journal « Réformés ». Contact : Catherine Novet, diacre, 078 764 73 21

Quelques statistiques sur la collecte des déchets à Penthalaz

La Municipalité

La commune de Penthalaz a reçu le « Certificat environnemental » de la société PET-RECYCLING SCHWEIZ pour son engagement envers l'environnement. En 2016, plus de 2'000 tonnes de déchets ont été traités par Valorsa, dont 4'608 kilos de PET. Le recyclage des PET représente une économie d'environ 14'000 kilos de gaz à effet de serre et environ 4'400 litres de pétrole.

Ce sont plus de 9'000 kilos de vêtements, de chaussures et de textiles domestiques usagés qui ont été collectés par TEXAID dans notre commune, permettant l'économie de 147.79 kilos de CO2. Ces quantités ont généré 1'883.95 frs pour les partenaires caritatifs pour l'année 2016.

Venoge Festival 2017

Pour le Cancanier, Katherin Laffely, juin 2017



Quels changements en 2017 ?

L'association « Venoge People » poursuit l'organisation de la manifestation. Au mois de septembre 2016, suite à des soucis importants de gestion et de communication, l'ancien président est parti. Greg Fischer, habitant de Penthalaz, a repris la présidence. Dynamique, travaillant au sein du staff depuis de nombreuses années, il réunit autour de lui une équipe très motivée d'environ 38 personnes, dont 6 membres au comité. Corinne Megroz, de Cossonay, responsable des Bénévoles, a repris le poste de vice-présidente qu'elle assume avec le brio qu'on lui connaît. Toutes ces personnes, passionnées et enthousiastes travaillent main dans la main de façon toujours bénévole avec compétence et un engagement total.

En nouveautés cette année

- Les parkings ont été externalisés : tous les visiteurs, en voitures, seront dirigés vers des parcs situés à proximité. Des bus-navettes gratuits amèneront les festivaliers sur le site.
- Les bus PDDL prolongeront leurs horaires pendant toute la durée du festival. Le service de nuit commencera dès 19h jusqu'à 20h30 et reprendra peu avant la fin des concert vers 23h pour effectuer quelques rotations selon les demandes. L'arrêt des bus sera situé à la hauteur de la station AGIP. Le dimanche, l'horaire sera adapté selon les demandes.
- 2 trains supplémentaires (commandés par le VF) sont prévus pour les mercredi et jeudi soir, tard...
- Un nouveau concept cuisine : plusieurs «food truck», des cuisines de différents horizons gérés de façon indépendante sur le modèle du Paléo et 2 grandes zones de restauration sur le site pour améliorer l'accès et le confort des festivaliers.
- Les festivaliers retrouveront les fameux bars «Aftershows» et aux platines différent DJ qui les emmèneront au bout de la nuit.
- La circulation sur le site a été repensée : 2 zones de scènes bien distinctes qui regarderont en direction de la Venoge afin d'occasionner le moins de nuisances possible aux riverains. Et à nouveau, des stands d'artisanat seront présents ...
- Suite à 3 soirées vécues au bar: le «surfplace» de Penthalaz, le gagnant des groupes suisses choisis par le jury jouera en finale de l'ouverture le samedi soir à 16h30
- 5 jours de festivité se terminant le dimanche après-midi en apothéose avec, entre autre, autre Henri Dès.

Billetterie

CHF 49.- (+frais de billetterie), les soirées du mercredi au samedi.
CHF 29.- (+frais de billetterie), pour le dimanche.

CHF 5.-. (+frais de billetterie) pour les enfants jusqu'à 12 ans. Ce montant est entièrement reversé à deux associations caritatives qui sont : l'association ABA et la fondation IDA.

La billetterie est ouverte et vous avez la possibilité d'acheter les billets sur le site www.venogefestival.ch, chez Startickets, les offices de poste, Manor et Coop city.

mercredi 17h à 2h

Al McKay's Earth Wind & Fire Experience, Original Blues Brother's Band, Gilbert Montagné, Imagination, Björn Again

jeudi de 17h à 2h

The Offspring, The Baseballs, Steve'n'seagulls, Arcadian, Bubble Beatz, Barton

vendredi de 17h à 3h

H.F. Thiefaine & L'orchestre Symphonique "Le Sinfonietta", Deluxe, Les Tambours Du Bronx, Mark Kelly, Tweek, Jo2plainp

samedi de 16h15 à 3h

Black M, Alvaro Soler, Pegasus, Ira May, Fraissinet, Aliose, Elsandy & Louisa Bey, Submarine "gagnant tremplin"

dimanche de 11h30 à 18h

Tal, Ridsa, Sonia Grimm, Henri Des

Les Bénévoles du Venoge Festival

Cette année, plus de 900 Bénévoles auront le plaisir de travailler au sein de cette grande équipe et vous pouvez vous inscrire sur le site : <http://benevoles.venogefestival.ch>

Médias

La radio LFM et le journal 20minutes couvriront le festival. Vous trouverez toutes les informations sur le site : <http://www.venogefestival.ch>

Je remercie beaucoup Greg et Corinne pour le bon moment passé en leur compagnie qui m'a permis de voir que l'enthousiasme, la passion et la collégialité, étaient toujours au rendez-vous. Et à vous tous, je vous souhaite un beau et joyeux Venoge festival.

Vacances d'été 2018: destination Echallens

benevoles@echallens2018.ch



Chaque année, nous sommes à la recherche de destinations de vacances sensationnelles. Certes, les beaux paysages et les possibilités de pratiquer nos

loisirs préférés sont des critères importants. Mais l'aventure, les expériences hors du commun, les rencontres qui changeront à

jamais notre regard sur le monde : voilà les trésors inestimables que nous quêtions tous de par le monde. Pour cela, nous sommes prêts à économiser, planifier et organiser durant plusieurs mois pour ensuite voyager durant plusieurs dizaines d'heures afin de rejoindre notre lieu de villégiature.

En 2018, du 15 au 26 août, ces aventures exotiques et ces rencontres surprenantes convergeront vers Echallens pour la Fête du Blé et du Pain. En effet, 1'000 acteurs, chanteurs, figurant et artisans

produiront ensemble un spectacle grandiose dont le nom seul évoque un enchantement à son zénith : Solstices !

Comme tout grand voyage, celui de la Fête du Blé et du Pain exige des mois de préparatifs. Ainsi, plusieurs centaines de personnes ont déjà rejoint cette odyssee et la réalisation du spectacle a pris son départ. Toutefois, des sièges sont encore libres pour toute personne souhaitant prendre part au voyage et apporter son étincelle à l'éclat de Solstices.

Il reste des places pour :

- des figurants
- des bricoleurs en tous genres pour concevoir et mouvoir les

décors

- des couturières
- des aides à la technique de régie
- des aides à l'administration

Pas besoin d'être un spécialiste ; l'enthousiasme et la motivation sont notre moteur. Tout le monde voyage dans la même classe et le billet est riche en émotions. Un cadeau souvenir est déjà promis à tous les voyageurs : la certitude d'avoir pris part à un événement unique et bouleversant. Rejoignez notre troupe : <http://www.echallens2018.ch/benevoles/inscription-participants>

La Charte des jardins

Eloi Contesse

Quand passe le hérisson dans le jardin, se dandinant, furetant, faisant comme si vous ne le regardiez pas, on est émerveillé de cet hôte si discret, qui sort sur la pelouse à l'heure où généralement on est retourné à l'intérieur. Avec sa carapace d'épine et son nez pointu, il a presque l'air d'un visiteur des antipodes. Trop souvent, c'est mort au bord de la route que nous le croisons. Parce qu'il dépend de notre bonne volonté, il est devenu l'emblème de la Charte des jardins.

La Charte des jardins ? Ce n'est pas un label qui sera contrôlé, ni un document juridique. En la signant, on s'engage moralement à entretenir son terrain de manière à favoriser la survie de la faune sauvage : le hérisson bien sûr, mais aussi les oiseaux, les papillons ou encore les lézards. On peut y adhérer à titre individuel : c'est tout simple, il suffit de télécharger la charte sur Internet et de l'envoyer au bureau « énergie-environnement » chargé de sa diffusion en Suisse romande.

Mais la Charte des jardins est aussi un outil au service des collectivités. Il peut donner lieu à des projets communaux. La commune d'Orbe par exemple a intégré la promotion de la charte dans sa politique de développement durable, avec à la clé des visites de

jardins de particuliers, qui sont autant d'occasions d'échanger entre concitoyens. Les écoles peuvent également utiliser la Charte comme un outil de découverte de l'environnement, comme c'est le cas à Ollon.

Point n'est besoin d'avoir un grand terrain à disposition, ou de respecter d'emblée tous les critères pour adhérer à la charte : une application progressive des principes est au contraire une manière douce, économe et certainement plus durable ! Par exemple, cesser d'utiliser des pesticides ou créer une petite ouverture dans sa barrière pour permettre le déplacement des animaux constitue déjà un grand progrès.

Vous êtes intéressé/e ? Vous trouverez plus d'informations sur le site www.energie-environnement.ch. Il est également possible de faire venir à Penthalaz le responsable romand de la Charte des Jardins, M. Pierre-André Magnin. Le soussigné organisera volontiers un tel événement si cela suscite de l'intérêt auprès des Cancanières et Cancaniers. Si c'est votre cas, n'attendez plus, envoyez un e-mail à [econtesse\(at\)bluewin.ch](mailto:econtesse(at)bluewin.ch).



Pourquoi ma commune ne propose-t-elle pas une collecte de tous les déchets plastiques?

Valorsa

Ni l'écologie, ni l'économie ne poussent au recyclage de tous les plastiques. Les explications de VALORSA SA, périmètre vaudois de gestion des déchets de 101 Communes.

Aujourd'hui, tout le monde parle des plastiques. Les informations disponibles sont aussi diverses que variées sur ce sujet indissociable de l'actualité. Même si certaines personnes veulent trier les plastiques par pure conscience environnementale, une majeure partie veut sortir les plastiques de leur sac taxé pour faire des économies. Or, une collecte des plastiques en déchetterie **coûte beaucoup plus cher que si ces plastiques étaient éliminés en sacs taxés**. Ces coûts seront répartis sur l'entier de la population à travers **l'augmentation de la taxe forfaitaire**. Pourtant, la loi fédérale, avec le principe de pollueur-payeur, exige que les coûts d'élimination des déchets soient assumés par celui qui les produit.

Croire que trier ses plastiques en déchetterie coûte moins cher que de les éliminer en sac taxé est utopique.

Les Municipaux se retrouvent sous pression. Doivent-ils mettre en place une collecte des plastiques? Les services de collecte proposés sont très différents d'une commune à l'autre et provoquent une incompréhension pour les citoyens. Voilà pourquoi VALORSA SA vous donne aujourd'hui quelques informations utiles.

Hélas, en Suisse, le recyclage des plastiques mélangés n'est aujourd'hui ni viable, ni efficient. C'est un leurre écologique et un non-sens économique. Une benne de plastiques mélangés finit aujourd'hui sa vie en usine d'incinération au même titre que

► suite en page 14

les ordures ménagères. En l'état de la technique, il n'y a pas de recyclage possible. Toutefois, ces déchets sont revalorisés thermiquement via Tridel en produisant de la chaleur et de l'électricité. Les recommandations de Valorsa, du Canton et de la Confédération sont sur la même ligne. Aucune collecte mise à part les bouteilles en PET n'est actuellement recommandée. Le meilleur moyen, et celui qui coûte le moins cher, est de retourner les plastiques en supermarché. Si vraiment une commune voulait mettre à disposition ce service supplémentaire à la population, nous recommandons de ne collecter que les flaconnages ou "corps creux" en

déchetterie surveillée. Ce sont des bouteilles et flacons à bouchons sans classe de toxicité. Même recyclés, les plastiques engendrent des coûts. La seule solution pour financer cette collecte passe par une augmentation de la taxe forfaitaire. Les citoyens l'accepteraient-elle pour quelques kilos de plastique par année?

En espérant que ces quelques lignes vous apportent les connaissances nécessaires pour comprendre le choix de votre Commune et en restant à votre disposition si vous avez encore des questions. Vous pouvez appeler VALORSA SA au 021/862 74 15 ou nous contacter par courriel: plastiques@valorsa.ch

Tennis Club Penthalaz : inauguration des nouvelles installations le 26 août

Antonio Gatto, président du Tennis club Penthalaz,

Madame, Monsieur, Chers amis du Tennis club Penthalaz. Ceux qui nous connaissent, et qui ont déjà eu le plaisir de partager des moments sportifs, de détente et de convivialité dans notre club, pourront vous faire part du charme de l'endroit et de la qualité de nos installations idéalement placées au bord de la Venoge. Pour les autres, nous les invitons cordialement à venir nous visiter sur place, ou sur internet à cette adresse : www.tennisclubpenthalaz.ch.

Le **26 août prochain** sera l'occasion idéale de venir nous rencontrer lors de l'inauguration officielle de nos nouvelles installations. En effet, nos terrains, déjà vieux de plus de 30 ans, ont nécessité une réfection complète. Une première étude, conduite il y a plus

de quatre ans, nous avait convaincu du bien fondé d'une amélioration de nos structures. Des mois de recherches, d'études et d'essais plus tard, le comité a opté pour un terrain dont la surface, de nouvelle génération, et fournie par une entreprise suisse, offrait principalement deux avantages : 1) la possibilité d'une utilisation quasi continue tout au long de l'année ; 2) une diminution drastique des coûts d'entretien annuels. Sans compter sa très grande similitude avec la terre battue. Après l'acceptation du projet par la Municipalité, le Conseil communal de Penthalaz nous a accordé sa confiance le 12 décembre 2016 en permettant la rénovation des terrains, des infrastructures et de l'éclairage des courts grâce à des projecteurs LED. Aujourd'hui, nous profitons déjà des nouvelles installations depuis le début de la saison.

Programme de la journée

09h00 Demi-finales tournoi Interne	Dès 11h30 Petite restauration et variété de boissons
10h00 Réalisation d'une fresque sur l'arrière du mur d'entraînement par « La Sauce »	15h30 Finales tournoi Interne
Dès 10h45 Animations et concours :	17h30 Inauguration officielle et remise des prix
• Mini tournoi parent / enfant	18h00 Apéritif offert par le TC Penthalaz
• Concours de vitesse et d'adresse	19h00 Repas d'inauguration (sur inscriptions sous tennisclubpenthalaz@gmail.com)
• Tournoi pétanque norvégienne	
• Et plus encore	



Avant



Après

Contact
Tennis club Penthalaz
Antonio Gatto
Président
tennisclubpenthalaz@gmail.com

Félicitations à nos apprentis

La Municipalité

Cette année, nous avons le plaisir de fêter la réussite de trois apprentis aux examens finaux d'apprentissage pour l'obtention du CFC, Certificat fédéral de

capacité. Mademoiselle Nikita Sérafin obtient le CFC d'employée de commerce de même que M. Benjamin Monney. M. David Berset obtient le CFC d'agent

d'exploitation.

Nous félicitons chaleureusement nos apprentis pour leur brillante réussite et leur souhaitons une belle carrière !

Agenda de la commune

Memento

1er août 2017 Fête nationale Organisation intercommunale	1er novembre 2017 Thé dansant
16 au 20 août 2017 Venoge festival organisé par Venoge People	4 novembre 2017 Concert annuel de l'Echo de la Molombe
23 août 2017 Thé dansant	11 novembre 2017 Soirée annuelle de L'Aloettaz
23 septembre 2017 Journée de la mobilité	24 et 25 novembre 2017 Soirée de gym du FSG
12 octobre 2017 Conférence Connaissance 3	29 novembre 2017 Thé dansant
4 octobre 2017 Thé dansant	2 décembre 2017 Marché artisanal du GAAP
18 octobre 2017 Thé dansant	13 décembre 2017 Thé dansant
28 et 29 octobre 2017 Loto organisé par le Tennis de Table	31 décembre 2017 Repas de la St-Sylvestre organisé par la Jeunesse

Annoncez vos manifestations

En envoyant un courrier électronique à lecancanier@penthalmaz.ch

Si vous souhaitez publier un article, vous pouvez également formuler une demande à cette même adresse.

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay. Ou au secrétariat, les lundi et vendredi après-midi, 021 535 64 84

Cultes

A l'église

- 16 juillet, 10h
- 13 août, 10h, avec Cène
- 2 septembre, 10h
- 24 septembre, 10h, baptême
- 15 octobre, 10h, avec Cène

Au Foyer paroissial (avec café après-culte)

- 10 septembre, 10h
- 1er octobre, 10h

Nouveau

Des cultes ont lieu à Pent haz ou Daillens avec un nouvel horaire d'été :

- à 17h à Daillens le 2 juillet
- à 8h 30 à Pent haz le 9 juillet
- à 8h30 à Daillens le 23 juillet
- à 10h à Pent haz le 30 juillet
- à 8h 30 à Daillens le 6 août
- à 8h30 à Pent haz le 20 août
- à 17h à Daillens le 27 août...

Les autres dimanches, le culte a lieu à Pent haz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou encore le site internet de la paroisse : www.penthalmaz.eerv.ch

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal, Bourse communale et Service technique

- Tél. 021 863 20 50

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

- Tél. 021 863 20 50/3

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Numéros d'urgence

- Police : 117
- Sapeurs-pompiers : 118
- Ambulances : 144
- Intoxications : 145
- REGA : 1414
- Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133
- Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

L'ouvrier au village

Extrait de l'ouvrage de Mme Denise Francillon « L'Ouvrier au village », partie 11

Georges Badoux

Après la publication de 10 épisodes traitant des conditions de vie des Cancaniers entre 1898 et 1930, ainsi que de l'intégration dans la commune de Penthalaz des ouvriers venus dans cette même période si établie, il est temps de conclure une série d'informations des plus intéressantes pour qui souhaite connaître une période agitée du passé de notre commune.

Puisons une fois encore dans l'ouvrage de Madame Denise Francillon pour lire ses conclusions.

Conclusions

« Au terme de ce travail, la société villageoise apparaît comme un tout ; déstructurée par des pressions extérieures de plus en plus sensibles, elle s'est reformée peu à peu sur la base de concepts différents de ceux qui la définissaient à la fin du XIX^{ème} siècle.

Ce mouvement de déstructuration que nous constatons avant la première guerre déjà, aura son point culminant à la fin de celle-ci. A cette date, en effet, ni la commune, ni la paysannerie, ni la population ouvrière villageoise n'ont trouvé leur nouveau point d'équilibre :

La commune tente encore d'imposer ses valeurs traditionnelles

à la nouvelle force économique installée sur son territoire, en engageant vainement un conflit qui lui fera prendre conscience que ses droits politiques ont perdu leur suprématie et qu'elle va devoir adopter une attitude conciliatrice avec le pouvoir économique ;

La paysannerie enrichie par la guerre, commence seulement à investir des capitaux dans la mécanisation, mais la transformation ultime, le remaniement parcellaire, qui la propulsera vers l'abandon définitif de l'agriculture traditionnelle, n'est pas encore amorcée ; Les ouvriers poursuivent encore leurs luttes ouvertes engagées au début du siècle, pour l'augmentation de leur salaire et l'humanisation de leur travail. Ces conditions difficiles empêchent encore une grande partie d'entre eux de s'intégrer à la vie communale.

Mais la fin de la guerre, puis la grève générale (qui veut obtenir la diminution du temps de travail et des droits politiques pour les ouvriers), accéléreront la formation d'une nouvelle société villageoise, où les ouvriers s'efforceront de s'imposer, mettant ainsi en question la suprématie paysanne, alors que la commune devra tenir compte des différents groupes villageois pour gérer sa nouvelle richesse.

Aux automobilistes âgés de 70 ans et plus


La Municipalité

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN), la section vaudoise du TCS et la Police cantonale vaudoise offrent la possibilité aux automobilistes vaudois âgés de 70 ans et plus de bénéficier gratuitement d'un demi-jour de prévention routière. Des ateliers leur seront proposés les 5 et 14 septembre prochain au centre


du TCS de Cossonay. Cette opération de sensibilisation vise à permettre aux seniors de prendre conscience de l'évolution de leurs réflexes, de gagner en confiance et en sécurité. Le formulaire d'inscription est à remplir en ligne sur www.vd.ch/san-seniors jusqu'au 21 août 2017.

Information Mobility

La Municipalité



COMMUNE DE PENTHALAZ
Place centrale 5, 1305 Penthalaz
Tél. 021 863 20 50 / administration@penthalaz.ch




mobility
car sharing

La Municipalité poursuit sa politique de développement de la mobilité alternative et d'auto partage en mettant, dès à présent,

2 voitures mobility à disposition de la population :

à la Gare CFF Cossonay-Penthalaz : disponible tous les jours 24/24 heures	et à la Place centrale : du lundi au vendredi dès midi et jusqu'à 7h le lendemain ainsi que tous les week-ends et jours fériés
--	--



Pour les conditions générales et les réservations, prière de se référer au site internet : www.mobility.ch